

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° II-1144

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 35

À la fin de l'alinéa 24, substituer aux mots :

« , 302 M *bis* ou 302 M *ter* »

les mots :

« ou 302 M *bis* ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement rédactionnel a pour but de supprimer certaines références au code général des impôts reprises à l'article 35 du présent projet de loi de finances qui ont été modifiées par l'ordonnance n°2015-1247 du 7 octobre 2015 relative aux produits de la vigne.

Entre autres modifications, cette ordonnance abroge l'article 426 du code général des impôts et intègre à l'article 321 du code général des impôts une référence à l'article 302 M *ter*.